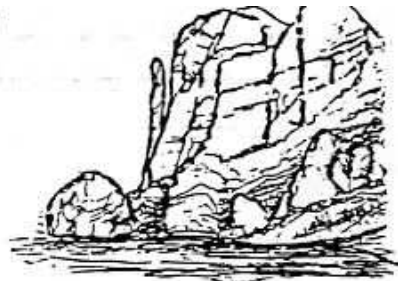


L'ECHO DES CALANQUES



BULLETIN D'INFORMATION N° 3. MAI 1993
UNION CALANQUES LITTORAL, 93 La Canebière - 13001 MARSEILLE
Permanence : tous les mercredis de 17h30 à 19h30 - Tél. 91.55.39.50

LE MOT DU PRESIDENT

Notre Association a maintenant un an d'existence et malgré sa jeunesse elle a acquis une notoriété considérable. Nos actions ont été jalonnées de moments très forts qui ont marqué de façon indélébile notre détermination.

Le rapport des Commissaires Enquêteurs de même que celui plus récent de la Commission des Sites ont tenu le plus grand compte de l'immense volonté populaire qui s'est exprimée et dont l'U.C.L. a été l'élément moteur unanimement reconnu. Il faut maintenant espérer que la Municipalité de Marseille aura la sagesse de laisser vivre en paix ce dernier bastion de terre sauvage de notre littoral.

Malheureusement, un autre projet vient de nouveau menacer le site. Il s'agit de la demande d'autorisation d'épandage des boues de la station d'épuration sur une partie de ce site classé. Là encore, il a été possible d'obtenir, avec le soutien des Associations que le projet soit remis à l'enquête publique. Le moment venu nous demandons à chacun d'aller s'exprimer sur les registres qui seront mis à la disposition du public.

La succession rapide des projets porteurs de grandes menaces pour les Calanques, les pressions liées à la fréquentation et aux incendies, montrent clairement que le statut actuel de "site classé" est insuffisant. Le temps est donc venu de mettre en place une structure de gestion plus efficace étendue à l'ensemble du site terrestre, marin et insulaire. Les experts réunis au sein de notre Conseil Juridique et de gestion, récemment mis en place, ont clairement démontré que seule la création d'un Parc National répondrait aux critères nécessaires à la sauvegarde des richesses encore intactes de nos Calanques. C'est actuellement la formule la plus efficace et la plus adaptée de protection des milieux naturels. Elle permet de disposer d'un corps de garde-moniteurs assermentés garants du respect de la réglementation, mais aussi rompus aux différentes méthodes d'information et de sensibilisation du public.

La création du Parc National des Calanques mettrait enfin un terme aux luttes intestines locales qui ont toujours stérilisé les projets de gestion globale cohérente.

Les Calanques ont plus que jamais besoin de chacun face à de tels enjeux.

Henry AUGIER

UNION CALANQUES LITTORAL - COSINA - CLUB ALPIN FRANÇAIS (11 SECTIONS) - EXCURSIONNISTES MARSEILLAIS - TOURING PROVENCE MEDITERRANEE - CLIMEX - GROUPE D'ETUDIANTS DE LUMINY - SOCIETE PROVENCALE DES CHASSEURS REUNIS - COMITE DE DEFENSE CALANQUE DE LA BATTERIE - CLUB PLONGEE GRENOBLE DAUPHINE - COMPAGNIE DES GUIDES CHAMONIX - MONT BLANC - CLUB DE LA MER SORMIOU - ECLAIREURS DE L'EVANGILE - C.I.Q. DU 8ème ARRONDISSEMENT - UNPAS SORMIOU - GROUPE DES GRIMPEURS MARSEILLAIS - FEDERATION DES SOCIETES NAUTIQUES DES BOUCHES DU RHONE - UNION FEDERALE DES CONSOMMATEURS-13 (QUE CHOISIR) - LES NATURISTES DE PROVENCE - ATELIER BLEU DU CAP DE L'AIGLE - C.I.Q. DE MORGIOU - ALARGO MAZARGUES - CALANQUAIS DE L'EST MORGIOU - GROUPE NAUTIQUE DE CALLELONGUE - ACADEMIE DE MARSEILLE - SOCIETE NAUTIQUE "LA RASCASSE DES GOODES" - CROISADE BLEUE MEDITERRANEE - LES PROPRIETAIRES PRIVES - C.I.Q. DE VALFREGES-LUMINY - C.I.Q. DE LA PANOUSE - FEDERATION PROVENCE DE RANDONNEE PEDESTRE - FEDERATION FRANCAISE DE LA MONTAGNE - C.I.Q. DE L'ESCALADE (13) - U.R.V.N. - U.D.V.N. 13 - ASSOCIATION DES VIEUX GREEMENTS - UNION DES GROUPEMENTS DU TOURING CLUB DE FRANCE - MARE ECOLOGIA - C.O.S.I.R.O.C. (Comité de défense des Sites et Rochers d'escalade) - COMPAGNIE DES GUIDES DE PROVENCE - MOUTAIN WILDERNESS - FEDERATION FRANCAISE DES AMIS DE LA NATURE - A.P.E. SAINT MANDRIER - ARPON - GROUPE MONTAGNE PEYROLLES - BAL DES MILLE ET UN PRINTEMPS - RADIO GALERE - EXCURSIONNISTES PROVENCAUX - SYNDICAT NATIONAL DES GUIDES - C.I.Q. CAP CROISSETTE - GROUPE ETUDIANTS UNIVERSITE LILLE 1 - LES CALANQUAIS DE SORMIOU - ENTENTE SPORTIVE ET CULTURELLE PARIS 13e - MARSEILLE SPORTS LOISIRS CULTURE PLONGEE - INSTITUT D'ETUDES OCCITANES - W.W.F. LOMBARDIE - PRONATURA PIEMONTE - SOCIETA BOTANICA ITALIANA - ALPEN VERIEN SUD TYROL CIPRA (COMMISSIONE INTERNAZIONALE PER LA PROTEZIONE DELLE ALPI) - ENSEMBLE DES SECTIONS DES CLUBS ALPINS ITALIENS - RANDO CLUB YERROIS - MOUILLAGE ET LIBERTE - ECOLE ALPINISME GIUSTO GERVAUTTI TURIN - ASSOCIATION NATURALISTE ELDAK FLORENCE - ANCIENS MARINS POMPIERS MARSEILLE - UNION DES PLAISANCIERS FRANCAIS -



Informations - Informations

Informations - Informations - Informations

PROTECTION ACCRUE : VAUFREGES ARRETE DE CONSERVATION DE BIOTOPE

Sur proposition de M. Le Secrétaire Général, la Préfecture des Bouches-du-Rhône a arrêté le 30 mars 1993, les dispositions s'appliquant au biotope constitué par les parois rocheuses de la Muraille de Chine, des falaises de la Laouvre et des zones périphériques, soit 48,8 ha. situés sur la commune de Marseille, quartier de Vaufrèges.

CONSIDÉRANT que la protection de ces milieux naturels est indispensable à la reproduction et à la survie des espèces végétales et animales (19 espèces protégées dont l'Aigle de Bonelli) et que l'urgence de cette protection est renforcée par l'incendie du 21 août 1990.

Résumé de l'ARRETE-sont interdites toutes actions ou activités susceptibles de modifier ou de détruire le biotope, entre autres :

- la création de toutes voies de pénétration; tous travaux publics ou privés ; le débroussaillage ; la circulation de tous véhicules, y compris les V.T.T. ; l'escalade et le camping ; les bruits intempestifs ; le vol à moins de 150m du sol ; la divagation d'animaux domestiques. "Du 1er janvier au 15 juillet..., la circulation des personnes est interdite en dehors du chemin existant (Chemin du Vallon de la Laouvre), et tout particulièrement en ligne de crête".



*** LES RESTOS DU CŒUR**, février 93.

Aix-en-Provence - Palais des Congrès. Conférences sur le thème : "50 ans dans les Calanques". U.C.L. était présente.

*** MAISON DES ASSOCIATIONS**, avril 93.

Fête des Associations. Le stand U.C.L. était parmi les plus appréciés.

*** JOURNÉES DE LA TERRE**, Palais Longchamp, 22 avril 93. Le stand U.C.L. sur le thème **Un Parc National pour les Calanques** a intéressé un grand nombre de visiteurs.

*** CONGRÈS DE PARME**, avril 93.

Notre ami Enzo EREDI, responsable de l'Environnement au Club Alpin Italien, ardent défenseur des sites naturels, ayant sensibilisé les Italiens sur les menaces du P.O.S. dans le Massif des Calanques, a provoqué de nombreux articles dans la presse italienne suivis d'un flot de lettres indignées adressées à notre Ministre de l'Environnement et à Monsieur le Maire de Marseille, accompagnées de 11.000 signatures provenant des clubs italiens, de la Sardaigne à la Toscane.

A l'invitation de la Commission Centrale du Club Alpin Italien, Union Calanques Littoral et le Club Alpin Marseille-Provence ont été invités à participer au Congrès sur l'Environnement de Parme.

Dans son intervention au Congrès, la représentante d'U.C.L. a expliqué à nos amis italiens, nombreux à fréquenter les Calanques, la fragilité du site tant terrestre que marin, dont la survie est impérativement liée à la fréquentation modérée et légère du public. Chacun doit préserver la nature dans sa totalité, en être le garant pour la transmettre intacte aux générations futures. Les media nationaux et internationaux ont diffusé le message.

L'intervention du représentant de S.O.S.-Dolomites, massif dégradé par une massive surfréquentation, démontre que le problème est international et que chaque pays est décidé à se mobiliser.

Merci au Comité Directeur, à Teresio VALSESIA, Filippo DI DONA, Pier Giorgio OLIVETI, Stefano VERTEMATI pour la gentillesse de leur accueil et la chaleur avec laquelle ils participent à la protection de nos Calanques, ainsi qu'à ALITALIA qui s'est joint à notre démarche en offrant le voyage à U.C.L.

CALENDRIER :

Mercredi 19 mai : Assemblée Générale U.C.L. à 18 h, 16 rue de la Rotonde, 13001 Marseille

Mercredi 16 juin : Le nouveau Conseil d'Administrations d'U.C.L. invite les Amis des Calanques pour un apéritif de 17h30 à 20h. au Club Pernod, 1 La Canebière.



LES CALANQUES SONT À LA VITRINE DES LIBRAIRES

- "Calanques", poèmes de Maurice GUILLAUME, en hommage à cet auteur disparu.

- Vient de paraître : nouvelle édition de "Mystères et Histoires des Calanques" d'Ely BOISSIN aux éditions TERADOU, pour tout savoir sur les Calanques.

- Précisions : U.C.L. ne retire aucun bénéfice de la vente du livre "Calanques" du docteur HIELY.

PARCS NATURELS ET RESERVES

LES PARCS NATURELS REGIONAUX

Les Parcs Naturels Régionaux sont créés à l'initiative des Régions qui élaborent, avec les collectivités locales concernées, une charte ayant pour objectif d'harmoniser le développement économique local et les activités rurales, artisanales et folkloriques dans le respect du milieu naturel et humain. La gestion du Parc est confiée à un organisme qui peut recouvrir des formes juridiques variées (association, fondation, organisme spécialement créé à cet usage, etc.) et regroupe souvent les représentants de communes, des départements et des organismes professionnels.

• REMARQUES :

Pour les Calanques, le développement économique prévu par la loi est en contradiction avec le caractère sauvage du site et sa vocation.

LES RESERVES NATURELLES

Les Réserves Naturelles peuvent être créées sur proposition d'une administration, d'une association ou de tout particulier, pour protéger un milieu naturel dans sa totalité. Les modalités de leur protection sont définies dans un cahier des charges. Leur territoire peut s'étendre au domaine maritime. Le Préfet élabore un dossier administratif pour la création de la Réserve et consulte les parties intéressées. L'acte de classement est pris par un décret ministériel, donc par l'Etat. La gestion peut indifféremment être confiée à un établissement public ou privé, à des associations ou à des propriétaires des zones concernées.

• REMARQUES :

La procédure de création des Réserves passe obligatoirement par l'approbation des collectivités locales, ce qui dans le contexte actuel constitue un verrou infranchissable pour les Calanques.

LES PARCS NATIONAUX

Les Parcs Nationaux sont créés à l'initiative de l'Etat quand un milieu naturel présente un intérêt spécial et qu'il importe de préserver ce milieu contre tout effet de dégradation (art. 1 de la loi du 22 juillet 1960 relative à la création des Parcs Nationaux).

Le Parc National peut comprendre trois catégories de territoires :

1°/ Le "Parc" proprement dit ou - "ZONE CENTRALE" -, protège la flore et la faune ; les activités humaines y sont réglementées.

La chasse n'est pas systématiquement interdite sur le territoire d'un Parc.

2°/ Une zone "périphérique" ou - "PRÉ-PARC" - peut-être constituée autour du Parc. La réglementation du Parc ne s'y applique pas, c'est dans cette zone que doivent être réalisés les équipements d'accueil et les hébergements.

3°/ Les "RÉSERVES INTÉGRALES" peuvent être constituées à l'intérieur des deux zones précédentes s'il est nécessaire de protéger au maximum la flore et la faune.

• REMARQUES :

Le Ministère de l'Environnement assure le fonctionnement d'un Parc National et son financement.

DERNIERE MINUTE... DERNIERE MINUTE... DERNIERE MINUTE... DERNIERE MINUTE...

Attention ! Le grignotage du site est insidieux : créations, agrandissement de pistes, de constructions, dépôts de remblais...

Prévenez-nous, envoyez-nous des photos... Protestez aussi :

- à la Mairie de Marseille. Place de l'Hôtel de Ville. 13002 Marseille

- à M. le Directeur de la Direction Départementale de l'Équipement, 7 avenue Général Leclerc. 13003 Marseille

- à M. le Directeur de la Direction Régionale de l'Environnement. 28, bld Emile Zola. 13100 Aix-en-Provence.

**UNION- CALANQUES - LITTORAL
S'ADJOINT
UN CONSEIL JURIDIQUE ET DE
GESTION**

Consciente des dangers qui menacent toujours le patrimoine naturel et culturel du site classé des Calanques et de l'enjeu qui s'y rattache, l'Union-Calanques-Littoral vient de s'adjoindre un Conseil Juridique et de Gestion.

Ce Conseil est composé des personnalités suivantes :

Monsieur Henry AUGIER, professeur à l'Université d'Aix-Marseille II, Directeur du Laboratoire de Biologie marine Fondamentale et Appliquée et du Centre d'Etudes, de Recherches et d'Informations sur la Mer (CERIMER), Expert Consultant au Conseil de l'Europe. Président d'U.C.L.

Madame Madeleine BARBIER, Chercheur à l'Université d'Aix-Marseille I, chargée des dossiers concernant la connaissance, la gestion et la protection des Calanques au sein du COSINA, Administrateur d'U.C.L.

Monsieur Jacques BENTZ, Professeur de Sciences Politiques à la Faculté de droit de l'Université d'Aix-Marseille III, Doyen honoraire de la Faculté de droit et de Sciences Economiques de Nancy.

Monsieur Paul BUSTI, Délégué à l'Environnement et Administrateur aux Excursionnistes Marseillais, Président de la Fédération Française de la randonnée Pédestre (F.F.R.P.).

Monsieur Gilles CHEYLAN, Directeur du Museum d'Histoire Naturelle d'Aix en Provence, Secrétaire scientifique du Conservatoire d'Etude des écosystèmes de Provence (C.E.E.P.).

Monsieur Claude FULCONIS, chargé du dossier "Protection des Calanques" au Club Alpin Français, Président du C.A.F. Marseille-Provence.

Monsieur Max GAUCHE, chargé du dossier "Protection des Calanques" du Touring Club.

Monsieur Jacques GOURC, représentant l'Office National des Forêts.

Monsieur André Jean OTTENHEIMER, Secrétaire Général de l'Union départementale Vie Nature Environnement (U.D.V.N.13), ancien Délégué Régional du Conservatoire du Littoral.

Monsieur Gérard RICHEZ, Professeur de Géographie à l'Université d'Aix-Marseille I, spécialiste des zones protégées.

Madame Mady VETTER, Docteur en Droit, spécialiste du droit International de l'Environnement.

Avec l'aide de ce Conseil Juridique et de Gestion, qui vient renforcer le Conseil Scientifique mis en place le 28 septembre 1992, U.C.L. mettra, s'il le faut, toutes ses forces en action pour faire respecter l'INTEGRALITE DU SITE CLASSE DES CALANQUES

*** COTISATIONS 1993 ***

Renouvellement

Nulle adhésion

NOM.....

Adresse.....

Cotisation individuelle..... à partir de 50 F.

Cotisation association..... à partir de 200 F.

Parrainage..... à partir de 500 F.

Abonnement "ECHO DES CALANQUES" adhérent..... 25 F.

U.C.L. Trésorier : 241, avenue Salvador Allende - 13190 ALLAUCH

Pin's (25 F) et Tee-shirts U.C.L. : "Un Parc National pour les Calanques"
sont disponibles à notre permanence : 100 F adultes, 70 F enfants (+ 30 F de frais d'envoi)